departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal:

le 16 octobre 2001

Votants: 44

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 31 octobre 2001

SEANCE DU 29 octobre 2001

Opérations de transfert de la caserne des pompiers et des logements de fonction sous forme de mise à disposition entre la ville et le SDIS

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE **FRIANT**

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.

Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00

Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.

Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.

Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés:

Conseillers:

M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2013672001

Finances Budget Comptabilité

Opérations de transfert de la caserne des pompiers et des logements de fonction sous forme de mise à disposition entre la ville et le SDIS

Monsieur Joël RENOUX, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu le code général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L. 1424-1 et suivants ;

Vu le décrer n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Les transferts de compétences effectués en 2001 entre la commune de Niort et le SDIS, entraînent la mise à disposition de la caserne des Pompiers sise 21 rue Baujet et les logements de fonction situés 23 rue Champommier au SDIS et qu'il convient de constater budgétairement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les transferts de mise à disposition de la Caserne des Pompiers sise 21 rue Baujet et les logements de fonction situés 23 rue Champommier sous la forme d'une mise à disposition, respectivement d'une valeur de 4 478 782,64 F (682 786,01 €) et de 1 086 207,23 F (165 591,22 €).
- autoriser les opérations budgétaires dont le détail est joint en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Joël RENOUX

Ordre du jour